

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [94] (2006)
Heft: 1507

Artikel: J'ai deux papas, et alors ?
Autor: Carreras, Laetitia
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-283069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J'ai deux papas, et alors ?

Un père, une mère, deux voire trois enfants.

Le modèle de la famille idéale?

En tout cas, une représentation qui semble avoir encore de beaux jours devant elle.

Pourtant, de nouvelles formes de vie en commun bouleversent ces stéréotypes familiaux.

Parmi elles, l'homoparentalité.

LAETITIA CARRERAS

Qu'est que l'homoparentalité? Ou, plutôt, comment un couple homosexuel peut-il élever un (des) enfant(s)? La réponse est multiple. Concrètement, le bébé peut être né d'une précédente relation hétérosexuelle; ou d'une procréation entre une femme et un homme, l'un-e ou les deux étant homosexuel-le(s); ou encore avoir été conçu par insémination artificielle; finalement l'enfant peut avoir été adopté (l'adoption est aujourd'hui impossible pour un couple homosexuel, mais légalement autorisée pour un-e célibataire).

Comment alors aborder la question complexe de l'homoparentalité? Tout d'abord sous un angle juridique. C'est-à-dire à partir des arguments légaux justifiant (ou non) l'accès aux techniques de reproduction médicalement assistée, la reconnaissance d'un second parent légal, ainsi que la possibilité, pour les deux partenaires, d'adopter.

Une autre possibilité est l'approche sociale. Elle peut mettre en évidence, d'une part ce qui bouleverse les représentations de la famille et du lien parental, d'autre part les besoins et les discriminations auxquelles sont confrontées les personnes homosexuelles.

Pourrions-nous imaginer une société où la forme des organes génitaux n'aurait pas davantage d'importance qu'un trait physique tel que la couleur des yeux ?

Comme l'analyse Ann Robinson (2), cette situation bouscule les différentes composantes de la filiation. La composante biologique, où les parents (père et mère) sont les géniteurs de l'enfant. Mais aussi, la composante sociale, qui veut que les parents prennent en charge l'enfant jour après jour. Et enfin la composante généalogique ou juridique, où le père et la mère (qui ne sont pas toujours les parents biologiques) sont les personnes que le droit identifie comme telles. Ces différentes composantes ne sont pas toujours en adéquation. Il est possible que les parents géniteurs ne soient pas les parents socio-juridiques.

Quoi qu'il en soit, l'homoparentalité remet en cause un modèle de famille dominant, où la complémentarité des rôles, entre femmes et hommes demeure essentielle. Ce modèle reste bien ancré dans nos représentations: deux parents, soit une femme et un homme et un, deux, voire plusieurs enfants. Mais, dans les faits, la pluralité des situations vécues devrait amener à



revoir ce modèle: enfant élevé dans une famille monoparentale ou recomposée, par deux parents pas toujours de sexe différent. Jusqu'à peu, dans les représentations, homosexualité et parentalité étaient antagoniques, l'une excluant automatiquement l'autre. Alors que les deux peuvent très bien se conjuguer dans les désirs, comme dans les faits.

Les situations d'homoparentalité viennent bousculer «l'ordre des choses dans les limites duquel s'exerce la vie sociale»⁽³⁾. Avec en toile de fond, la nécessité de s'appuyer sur le biologique pour fonder les règles de la vie en société et instaurer un ordre stable. Or, ces règles sont construites et structurent les représentations et les pratiques, à tel point que l'on oublie qu'elles ne sont pas «naturelles». «Que veut la nature? est la question récurrente et toujours frustrée de réponse... elle ne parle pas parce qu'elle n'a pas de projets – ni pour elle, ni pour nous; sur ce chapitre elle n'a rien à dire. En d'autres termes, la nature au sens où on l'entend usuellement – comme organisation ayant un sens, allant quelque part, bref comme dessein – n'existe pas.»⁽⁴⁾.

A cela s'ajoute le fait que l'appartenance sexuelle est considérée comme le fondement de l'organisation sociale et de la division sexuelle du travail. Pourrions-nous imaginer une société dans laquelle être défini-e comme femme ou homme ne serait pas un élément déterminant⁽⁵⁾? C'est-à-dire où la forme des organes génitaux n'aurait pas davantage d'importance qu'un trait physique, tel que la forme des orteils, des oreilles ou encore la couleur des yeux et où l'identité ne se construirait pas par le biais d'identification sexuée?

Si à l'heure actuelle cette société relève de l'utopie, il est toutefois essentiel de réfléchir aux raisons qui nous poussent à trouver certains modèles familiaux naturels, contrairement à d'autres. Tant au niveau social, que juridique, il est temps d'élargir les limites de ce qui est considéré comme naturel et de prendre en compte la diversité des familles existantes, comme de celles qui souhaiteraient pouvoir voir le jour.

Notes :

(1) Editorial, *L'homoparentalité, Etat des lieux*, <http://homoparentalite.free.fr>

(2) Ann Robinson, *Homoparentalité ou pluriparentalité*, 2002, <http://sisyphe.levillage.org>

(3) Françoise Héritier, *Maculin/Féminin, La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

(4) Christine Delphy, *L'ennemi principal, Penser le genre*, Paris, Editions Syllèphe, 2001.

(5) Voir le dossier de l'Emilie de juillet 2006 sur cette question